

Termes de Référence du Groupe d'Experts pour l'Évaluation de la Liste Verte – Maghreb (EAGL-Maghreb)

A. Introduction

Le **Programme de la Liste Verte des Aires Protégées et Conservées de l'UICN (Liste Verte)** a été officiellement lancé en 2014 lors du Congrès mondial des parcs afin de reconnaître et promouvoir les aires protégées et conservées (APC) les plus performantes à travers le monde. L'objectif principal de la Liste Verte est d'encourager les APC à mesurer, améliorer et maintenir leurs performances sur la base de critères harmonisés au niveau mondial, mettant l'accent sur la bonne gouvernance, une conception et une planification solides, une gestion efficace et des résultats de conservation probants. Pour plus d'informations sur le programme de la Liste Verte : <https://iucngreenlist.org/>.

Les Groupes d'Experts pour l'Évaluation de la Liste Verte (EAGL) sont établis dans chaque juridiction participante. Leur rôle principal est de veiller à ce que la Norme de la Liste Verte soit applicable dans leur juridiction et d'évaluer les APC selon les Indicateurs de la Norme. Les juridictions des EAGL sont généralement établies à l'échelle nationale, mais peuvent également couvrir des niveaux infranationaux ou plusieurs pays partageant un contexte régional ou des défis écologiques similaires.

Le **Centre de Coopération Méditerranéen de l'UICN (UICN Med)** est responsable de la coordination du programme Liste Verte dans la région méditerranéenne, en soutenant et en coordonnant les EAGL nationaux et régionaux en Italie, en Espagne et au Maghreb. Au Maghreb, l'UICN Med gère le programme de la Liste Verte et le groupe EAGL-Maghreb, établi en 2018 avec quinze membres bénévoles sélectionnés sur une base compétitive. Ces membres ont été formés à la Norme de la Liste Verte, l'ont adaptée au contexte maghrébin et ont évalué les candidatures à ce jour.

L'UICN Med souhaite continuer à promouvoir la Liste Verte comme outil de conservation au Maghreb tout en bénéficiant d'un renouvellement partiel des experts au sein du groupe EAGL-Maghreb. Plus d'informations sur l'UICN Med : <https://iucn.org/our-work/region/mediterranean>.

B. Objectif de l'appel à experts

L'objectif de ces Termes de Référence est de guider le processus de renouvellement pour assurer la continuité des travaux de l'EAGL-Maghreb. La juridiction de l'EAGL-Maghreb couvre l'Algérie, la Libye, le Maroc et la Tunisie.

C. Responsabilités

- **Participer aux sessions de formation sur la Norme de la Liste Verte, ses Indicateurs génériques, [le Manuel de l'Utilisateur](#) et COMPASS** (portail en ligne de la Liste Verte), selon les besoins (au début du mandat et lors des mises à jour de la Norme ou des Indicateurs).
- **Établir une relation de travail avec le(s) Réviseur(s) assigné(s), les membres pertinents de l'équipe opérationnelle et les Partenaires de mise en œuvre** (le cas

échéant) afin de permettre la constitution de l'EAGL, l'adaptation des Indicateurs Génériques et l'évaluation des aires protégées et conservées (APC). Les partenaires de mise en œuvre sont les organisations, agences ou associations qui contribuent à la mise en œuvre du Programme de la Liste verte de l'IUCN dans les juridictions concernées.

- Le cas échéant, contribuer à **l'adaptation des outils de la Liste verte** afin de les rendre applicables au contexte juridique du Maghreb.
- **Évaluer la conformité des APC**, en coordination avec d'autres EAGL nationaux ou régionaux, aux Indicateurs approuvés conformément aux règles et procédures du [Manuel d'utilisateur](#). Recommander l'ajout d'une APC à la Liste verte si tous les Indicateurs sont respectés.
- **Traiter les alertes déclenchant des évaluations exceptionnelles** des APC déjà inscrites sur la Liste verte.
- **Coordonner leur travail avec les représentants les plus proches** du Programme de la Liste verte de l'IUCN, la Commission Mondiale des Aires Protégées (CMAP), et autant que possible, avec les autorités compétentes.
- **Soutenir les efforts de communication de l'équipe opérationnelle de la Liste verte et des APC de la Liste verte** lorsque cela est nécessaire et approprié.

D. Compétences requises pour les membres de l'EAGL-Maghreb

Les candidats à l'adhésion à un EAGL doivent satisfaire aux critères de compétence suivants :

1. **Au moins dix ans d'expérience professionnelle dans le secteur public ou privé des aires protégées et conservées (APC)**, par exemple :
 - Gestion des APC et connaissance des spécificités juridiques, y compris l'expertise sur les sites du patrimoine mondial concernés
 - Ministères ou agences responsables des APC
 - Développement communautaire ou économique
 - Audits ou évaluations indépendants des APC
 - Recherche scientifique au sein des APC ou à leur sujet
 - Recherche académique sur ou dans les APC, y compris les sciences sociales
 - Développement durable ou questions environnementales à des niveaux de gestion, opérationnels, techniques, politiques ou de gouvernance
 - Organisations de parties prenantes communautaires ou de peuples autochtones, le cas échéant dans le contexte juridique
- OU** un jeune professionnel disposant d'au moins 5 ans d'expérience professionnelle pertinente.
2. Un solide réseau relationnel dans la région du Maghreb permettant d'interagir avec les parties prenantes clés.
 3. Capacité à analyser et intégrer des informations provenant de diverses sources et à en tirer des conclusions.

4. Excellentes compétences en communication orale, avec la capacité d'exprimer clairement les messages
5. Bonne maîtrise du français et de l'anglais, à l'écrit comme à l'oral.
6. La maîtrise de l'arabe et d'autres langues parlées dans la région (écrites et orales) est souhaitée.

De plus, nous vous demandons de bien vouloir envoyer un CV à jour en anglais ou en français à jose.postigo-sanchez@iucn.org.

E. Rôle des membres de l'EAGL-Maghreb

Les membres de l'EAGL-Maghreb assureront la réalisation des tâches de l'EAGL sous la coordination du Président de l'EAGL. Ils devront comprendre le [Standard de la Liste verte](#) de l'UICN et suivre les règles et procédures décrites dans le [Manuel d'utilisateur](#). Une fois sélectionnés, les membres recevront une formation sur le Standard de la Liste verte de l'UICN et signeront une **Déclaration d'Engagement** pour démontrer leur engagement envers l'indépendance et l'objectivité dans la prise de décision dans le cadre du programme de la Liste verte.

Les membres devront consacrer jusqu'à **10 jours par an** de bénévolat (maximum 0,8 jour par mois) aux tâches de l'EAGL, pour une période minimale de deux ans. Leur participation est à titre bénévole, mais les frais de déplacement et de subsistance seront pris en charge lors des visites de sites d'APC.

Les avantages d'être membre d'un EAGL incluent contribuer à l'amélioration de l'efficacité de gestion et de la gouvernance des aires protégées, devenir membre de la **Commission mondiale des aires protégées (CMAP) de l'UICN**, rejoindre une communauté mondiale de praticiens et de parties prenantes des APC dans plus de 30 pays.

F. Processus de candidature pour devenir membre de l'EAGL-Maghreb

Les personnes intéressées sont priées de soumettre leur candidature **au plus tard le 22 juillet 2025** via le lien suivant : <https://glpca.force.com/online/s/eaglapplcation>.

Sur le formulaire en ligne, veuillez à sélectionner le nom de l'EAGL : **"Maghreb"**. Le formulaire vous demandera de fournir :

1. Votre expérience professionnelle dans un format prédéfini.
2. Une auto-évaluation de vos compétences.
3. Une brève déclaration sur les raisons pour lesquelles vous êtes intéressé rejoindre l'EAGL.
4. Une déclaration de vos intérêts pour gérer les conflits d'intérêts.
5. Une confirmation de votre engagement à consacrer jusqu'à 10 jours par an (0,8 jour par mois) aux tâches de l'EAGL pendant au moins deux ans. Tous les frais de déplacement et logistiques seront pris en charge.

G. Processus d'évaluation des candidatures à l'EAGL-Maghreb

L'EAGL est formé à travers un processus de sélection transparent, coordonné par le Partenaire de mise en œuvre (UICN Med) ainsi que par la Commission mondiale des aires protégées de l'UICN (CMAP), en identifiant des experts locaux, régionaux et nationaux issus de divers horizons, secteurs et expériences liés à la gestion et/ou à la gouvernance des APC.

Les candidats seront sélectionnés de manière à garantir que l'EAGL-Maghreb, en tant que groupe, réponde aux critères suivants :

- Compétences et expériences suffisantes pour évaluer de manière adéquate si une APC répond aux Indicateurs génériques ou adaptés approuvés
- Équilibre des compétences sans prédominance d'un profil professionnel
- Représentation géographique, linguistique et démographique inclusive et équilibrée de la région du Maghreb
- Équilibre raisonnable entre les sexes ;
- Au moins un jeune professionnel.

Les détails du processus de sélection sont disponibles dans le [Manuel d'utilisateur](#).

H. Informations supplémentaires et questions

Pour plus d'informations sur la Liste verte, veuillez consulter le [site web de la Liste verte](#).

Des détails supplémentaires sur le Standard de la Liste verte sont disponibles ici. Les règles, procédures et modalités de mise en œuvre peuvent être consultées dans le [Manuel d'utilisateur](#).

Pour toute question ou demande d'information complémentaire, vous pouvez contacter : **Jose Luis Postigo Sánchez**, Responsable de la Liste verte pour les régions Europe et Afrique du Nord – jose.postigo-sanchez@iucn.org.